ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un statut d'hygiéniste dentaire

Question écrite n° 3798

Texte de la question

M. Philippe Gosselin interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la création d'un statut d'hygiéniste dentaire. *A contrario* de nombreux pays dans le monde (États-Unis, Australie ainsi que la plupart des pays européens), le métier d'hygiéniste dentaire n'est pas reconnu en France. Autoriser les hygiénistes dentaires permettrait de libérer les dentistes de nombreuses taches et désengorger ainsi les cabinets dentaires. Pour le département de la Manche, on compte actuellement un praticien pour 3 000 habitants et la raréfaction des cabinets est de plus en plus criante. Reconnaître la profession d'hygiéniste dentaire, au travers un diplôme d'État, pourrait être une solution pour pallier ce manque et permettre, à la demande même de nombreux dentistes, de travailler différemment. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : M. Philippe Gosselin
Circonscription : Manche (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3798
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 décembre 2017, page 6278
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)